Combustibles fossiles : des poursuites judiciaires intentées par des villes canadiennes

Partage international n° 368 – Avril 2019

Deux villes de l'Ouest canadien, Vancouver et Victoria, sont les dernières en date à avoir pris des mesures importantes en vue d'intenter des poursuites judiciaires contre les principaux producteurs mondiaux de carbone. L'objectif est de tenir ces producteurs de carbone financièrement responsables des coûts liés au changement climatique, car les coûts liés à la prévention ou à l'atténuation des dommages liés au changement climatique dans ces villes sont à la fois élevés et immédiats. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a récemment estimé qu'au cours des 80 prochaines années, il en coûtera l'équivalent d'environ 4,5 milliards d'euros pour faire face à l'élévation du niveau de la mer à Vancouver seulement.

Le conseil municipal de Vancouver a voté à l'unanimité en mars 2019 une déclaration d'urgence climatique. Pendant ce temps, Victoria a adopté une résolution demandant à son gouvernement d'étudier la possibilité d'intenter un recours collectif contre les vingt plus grandes entreprises de combustibles fossiles, dans le but de récupérer le coût de l'adaptation au changement climatique auprès des pollueurs eux-mêmes.

Lieu : Vancouver et Victoria, Canada
Sources : Climate Liability News
Thématiques : environnement
Rubrique : S.O.P. — Sauvons notre planète